© Drogues Info Service - 14 juin 2025

Vos questions / nos réponses

Cannabis et reprise de la route

Par Profil supprimé Postée le 03/07/2015 21:27

> Bonjour,
>
> Il m'arrive de consommer occasionnellement du cannabis durant des soirées. Je ne reprends la route qu'environ 32 heures après (Une journée plus quelques heures avant de partir au travail), car je pense que ce laps de temps est suffisant.
>
> Suis-je dans le vrai ? Est ce que je suis un danger pour les autres ? Et est ce que je peux être positif aux tests salivaire des forces de l'ordre ?
>
> Merci d'avance à vous de répondre à ces questions.

Mise en ligne le 06/07/2015

Bonjour,

Seuls les tests salivaires et sanguins peuvent amener une personne à être condamnée pour conduite sous l'emprise de stupéfiants. Ce type de test ne permettant pas de déceler une consommation au delà de quelques heures, reprendre la route après 32h devrait être en théorie suffisant pour ne pas être inquiété en matière de législation routière.

Nous vous rappelons toutefois que l'usage de cannabis vous expose à des peines pouvant aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 3750 euros d'amende, comme le prévoit l'article L3421-14 du code de santé publique.

Si vous souhaitez faire le point sur vos consommations, vous pouvez nous contacter par Chat (dans la colonne de droite de la page d'accueil de notre site internet), ou par téléphone tous les jours de 8h à 2h au 0800.23.13.13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe).

Cordialement.